

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL110722-13**

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; Mme Marie-Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean-François OTTOMANI ; Mme Lisa FRANCISCI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; M Albert PIREDDA ; M André POLINI.

Etaient représentés : M Jean-Jacques FRATICELI par M André ROCCHI ; M Franck PAOLI par M Vincent SUSINI ; M Toussaint BARBONI par Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Filippu Anto ANGELI par M Pierre-Louis PIERI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par M Christian PAOLI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; M Esteban SALDANA par M Albert PIREDDA ; Mme Dominique VILLARD-ANGELI par M André POLINI ; Mme Nicole FARENC par Mme Nadine ACHILLI-FABRE.

Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI

| | | | | |
|------------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------|--------------|
| Nombre de Membres en exercice : 27 | Présents : 18 | Absents : 0 | Représentés : 9 | Votants : 27 |
| Vote pour : 27 | Vote contre : 0 | Abstention : 0 | | |
| Affichage en date du : 12.07.2022 | Convocation : 04.07.2022 | | | |

**OBJET : DGDU : REPARTITION DU CONCOURS PARTICULIER CREE AU SEIN DE LA
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION AU TITRE DE
L'ETABLISSEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS
D'URBANISME- PLAN DE FINANCEMENT**

Le Maire rappelle que par délibération DEL220321-01 du 22 mars 2021, le conseil municipal avait décidé la prescription de la révision générale du plan local d'urbanisme, la définition des objectifs poursuivis et la détermination des modalités de la concertation.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 54 500 € HT.

Ce projet pouvant s'inscrire dans la Dotation Générale de Décentralisation au titre de l'établissement et la mise en œuvre des documents d'Urbanisme, (DGDU) Exercice 2022, et afin de mener à bien ce projet, il conviendrait d'adopter le plan de financement suivant :

| | |
|-------------|-------------------|
| CDC | 50% soit 27 250 € |
| Etat (DGDU) | 30% soit 16 350 € |
| Commune | 20% soit 10 900 € |

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20220711-DEL110722-13-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2022

